

# La Suisse et les Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : Bilan et Perspectives



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des  
affaires étrangères DFAE

# 1. Introduction

Les Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se tiennent ordinairement tous les quatre ans et réunissent l'ensemble des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (le Mouvement) – les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) – et des Etats parties aux Conventions de Genève de 1949. Elles sont l'occasion de définir les lignes directrices des activités du Mouvement pour les quatre années à venir. Par l'intermédiaire de cette publication informative, la Suisse entend témoigner de certains de ses engagements humanitaires depuis la 28<sup>ème</sup> Conférence internationale, qui s'est tenue en décembre 2003 à Genève, et présenter quelques-unes de ses initiatives concernant certains des défis humanitaires les plus pressants de notre époque.

## **Un soutien continu au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Le Mouvement est unique par son importance et par son rayonnement universel. L'apport essentiel des composantes du Mouvement à l'action humanitaire dans le monde entier reste sans égal. Le Mouvement constitue un point de référence solide au sein d'une communauté humanitaire en constante mutation. Les besoins humanitaires croissants de la population civile, induits notamment par la complexification des conflits armés et la multiplication des catastrophes naturelles, posent de sérieux défis. La Suisse en est pleinement consciente et s'investit en faveur des plus vulnérables. Dans ce contexte dynamique, Genève, par son rôle de capitale humanitaire, constitue un espace de concertation, de collaboration et de discussion privilégié. La 30<sup>ème</sup> Conférence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en est un excellent exemple. La Suisse entend continuer à soutenir pleinement le Mouvement dans les années à venir.

## **Ensemble pour l'humanité : vers une plus grande collaboration entre autorités publiques et Sociétés nationales**

La vitalité et l'universalité du Mouvement trouvent leurs racines notamment dans les activités des Sociétés nationales. La coopération entre les gouvernements et les Sociétés nationales est dans ce contexte essentielle. Ainsi, la Croix-Rouge suisse apporte des services inestimables dans des domaines tels que la prévention et la promotion de la santé, le sauvetage, les soins à domicile et l'aide sanitaire volontaire en cas de conflit armé. La Croix-Rouge suisse est également l'un des partenaires de la Chaîne suisse de sauvetage de la Confédération.

# 2. Un engagement humanitaire conséquent : quelques exemples

A la suite de la 28<sup>ème</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2003, la Confédération s'est investie dans la mise en œuvre de ses engagements et de l'Agenda pour l'action humanitaire.

## **Promouvoir la protection des civils et réduire l'impact humanitaire de certains types d'armes**

En tant que Haute Partie Contractante et dépositaire des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels, la Suisse continue d'avoir comme objectif principal le respect et la mise en œuvre du droit international humanitaire. Cet engagement est notamment reflété par la ratification récente de plusieurs instruments juridiques relatifs, par exemple, à la protection des biens culturels en cas de conflit armé ou encore aux restes explosifs de guerre.

La Suisse participe aux efforts de la communauté internationale en vue d'interdire ou de limiter l'usage, la production et le commerce de certains types d'armes. Elle soutient les efforts internationaux visant à conclure un accord international juridiquement contraignant qui prévoit notamment d'interdire la production, le transfert, le stockage ainsi que l'emploi de sous-munitions, qui causent des dommages inacceptables à la population civile, et de créer un cadre légal pour l'assistance aux victimes.

Dans le domaine des mines antipersonnel, la Suisse promeut intensivement l'universalisation et la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa. La Confédération s'engage en particulier sur le terrain dans la lutte contre les mines antipersonnel et l'assistance aux victimes par le financement de projets de déminage, d'aide aux victimes ou d'envoi d'experts dans des pays affectés. Au niveau multilatéral, la Suisse s'investit, notamment par la mise en œuvre de l'Action 46 du Plan d'Action de la Conférence de révision de la Convention à Nairobi (2004), dans l'exploration de voies et moyens de sensibiliser les acteurs armés non étatiques aux effets dévastateurs des mines antipersonnel ainsi que dans la promotion de l'Action contre les mines et de ses cinq piliers dans les territoires se trouvant sous le contrôle de tels acteurs.

## **Une diplomatie humanitaire constructive**

La Suisse, en tant que dépositaire des Conventions de Genève de 1949 et de ses Protocoles additionnels de 1977 et 2005, a mené les travaux préparatoires et les rencontres qui ont finalement permis l'adoption du Protocole additionnel III lors de la Conférence diplomatique en décembre 2005, créant le Cristal Rouge comme emblème additionnel. L'adoption du Protocole additionnel III a ouvert la voie à un changement des statuts du Mouvement, opéré lors de la 29<sup>ème</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui s'est tenue en été 2006 à Genève. L'engagement actif de la Suisse en vue de l'adoption du Protocole additionnel III et de la préparation de la Conférence internationale qui a suivi a permis d'aboutir à une solution globale et durable de la question des emblèmes.

# 3. Relever les défis humanitaires émergents

## Les acteurs participant à des conflits armés : la privatisation de la guerre

Le recours de plus en plus fréquent des Etats ou des acteurs non étatiques aux services des entreprises de sécurité et entreprises militaires privées (ESP/EMP) pour assurer des tâches de sécurité et des activités de type militaire (interrogatoire de prisonnier, expertise technique en matière d'armement, etc.), soulève plusieurs interrogations concernant notamment le cadre légal et réglementaire, la responsabilité des entreprises et de leurs employés, ainsi que le contrôle de leurs activités. En effet, les normes juridiques internationales, notamment celles prévues par le droit international humanitaire, ont besoin d'être clarifiées et, selon les experts, les législations nationales sont souvent inexistantes. Par ailleurs, il n'existe pas de cadre réglementaire international spécifique à ces types d'entreprises et à leurs activités.

Partant de ce constat et devant l'absence d'un processus intergouvernemental formel sur la question, la Suisse, en collaboration avec le CICR, a initié un processus visant à discuter des défis soulevés par le recours des Etats aux ESP/EMP, tels que la précision et la réaffirmation des obligations incombant aux États et aux autres acteurs en vertu du droit international, en particulier du droit international humanitaire et des droits humains. Afin d'aider les États dans leurs relations avec les ESP/EMP, des bonnes pratiques sont actuellement étudiées et élaborées, notamment dans le cadre de réunions d'experts organisées par la Suisse.

Les conflits armés sont de plus en plus souvent caractérisés par une multiplication des acteurs, notamment des groupes armés non étatiques. Bien que ces acteurs soient liés par le droit international humanitaire, leur respect du droit est insuffisant. Dans ce contexte, un des grands défis de notre siècle sera d'améliorer le respect et la mise en œuvre du droit international humanitaire par ces groupes armés.

## La réduction des risques de catastrophes et l'adaptation au changement climatique

Le nombre et l'intensité des catastrophes de par le monde sont en nette augmentation. L'impact de ces catastrophes est inégalement réparti: les plus pauvres en sont généralement les plus affectés. La Suisse dispose sur le plan national d'une longue expérience dans la gestion des risques naturels (éboulements, avalanches, inondations, etc.). Elle est directement confrontée aux effets du changement climatique et elle s'engage à rechercher des solutions durables basées sur une approche participative et intégrée de la gestion des risques. Sur le plan international, la Suisse soutient les efforts visant à établir, au moyen de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, un régime approprié d'atténuation de ce phénomène global. De même, la Suisse continuera de soutenir la mise en œuvre du « Cadre d'action de Hyogo 2005–2015. Pour des nations et des communautés résilientes face aux catastrophes », adopté par 168 gouvernements à Kobe (Japon) en janvier 2005, ainsi que le renforcement institutionnel de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (ISDR). La Suisse reconnaît, entre autres, la contribution spécifique et précieuse du Mouvement dans le domaine de la prévention des risques de catastrophes, au niveau global au travers de la Fédération internationale ainsi qu'au travers des nombreuses

activités des Sociétés nationales ciblant les communautés les plus vulnérables. Tenant compte de l'urgence et de la dimension de ces défis, la Suisse abordera de façon plus systématique la réduction des risques de catastrophes et l'adaptation au changement climatique dans ses programmes de coopération internationale.

## La violence armée : un obstacle majeur au développement durable

En juin 2006, la Suisse et le Programme des Nations Unies pour le Développement ont organisé un sommet ministériel à Genève afin d'attirer l'attention sur l'impact négatif qu'exerce la violence armée sur le développement. A l'issue du sommet, les Etats participants ont adopté la *Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement*. Reconnaissant que le combat contre le fléau de la violence armée et les perspectives d'un développement durable sont intimement liés, les Etats participants se sont accordés à renforcer leurs efforts pour intégrer la réduction de la violence armée et la prévention des conflits dans leurs stratégies et structures nationales, régionales et multilatérales de développement, ainsi que dans leurs initiatives d'aide humanitaire. Le principal engagement pris par les pays signataires est de contribuer à réduire la violence armée d'ici à 2015. A ce jour, 69 pays ont adopté la *Déclaration de Genève* et ce chiffre va croissant.

Un groupe directeur (core group) de treize Etats, coordonné par la Suisse, s'efforce de promouvoir les objectifs de la *Déclaration de Genève* au travers de mesures concrètes. A cet effet, un cadre pour la mise en œuvre de la *Déclaration* fut adopté en juin 2007. La tenue de consultations régionales sur la violence armée et le développement inspirées de la *Déclaration de Genève* en fait partie. Une déclaration pour les pays latino-américains et des Caraïbes fut adoptée en avril 2007, celle pour les pays de l'Afrique en octobre 2007. Des consultations pour les pays de l'Asie, de l'Europe du sud-est et du Moyen-Orient sont prévues en 2008. Les objectifs de la *Déclaration de Genève* sont testés dans des pays pilotes. Des recherches sont effectuées en parallèle afin de pouvoir mieux chiffrer le phénomène de la violence armée et son coût en terme de développement social et économique. Un sommet ministériel de révision sur la violence armée et le développement aura lieu en septembre 2008 à Genève.

## Méthodes et moyens de guerre : clarification des normes existantes

La guerre aérienne et de missiles a considérablement évolué depuis la rédaction informelle des règles de la guerre aérienne par la Commission des Juristes en 1923. L'impact du développement, en particulier lors de ces dernières années, de l'utilisation de nouvelles technologies comme moyen stratégique de guerre n'est pas adéquatement reflété dans le cadre normatif actuel. Forte de ce constat, la Suisse, avec le soutien d'autres partenaires gouvernementaux, a donc lancé en 2003, en coopération avec le Programme de recherche en politique humanitaire et de conflit de l'université Harvard (HPCR) et avec l'aide de nombreux experts, un projet visant à créer une réaffirmation méthodique et contemporaine du droit existant en matière de guerre aérienne et de missiles. L'objectif consiste à renforcer le droit par l'identification précise des instruments juridiques applicables aux nouvelles réalités technologiques et par l'harmonisation des points de vue sur l'application des normes actuelles. Le produit final prendra la forme d'un manuel contenant les règles existantes en la matière ainsi que des commentaires explicitant le contenu de ces règles à la lumière des exigences contemporaines.

Tout comme la guerre aérienne et de missiles, la « guerre informatique » soulève de nouveaux défis, notamment eu égard au droit international humanitaire. Afin de pouvoir répondre aux problématiques soulevées par les « *computer network attacks* (CNA) », la Suède, la Finlande et la Suisse ont décidé d'initier un processus visant à la clarification des normes applicables en la matière. Une première réunion d'experts s'est tenue en Suède en 2003. La Suisse conviera la prochaine réunion dans le courant de 2008.

## 4. Conclusion

### **La Suisse et l'engagement humanitaire : plus qu'une tradition, une réalité.**

L'engagement humanitaire de la Suisse se distingue par sa diversité et par son adaptation continue aux défis actuels et émergents dans l'intérêt prépondérant des personnes et des groupes les plus vulnérables. Par son engagement sur le terrain et son action politique au sein de diverses enceintes multilatérales, la Suisse promeut une conception de la sécurité humaine visant à limiter les souffrances des populations civiles affectées par les fléaux de la guerre et des catastrophes, ainsi qu'à renforcer les institutions et réseaux locaux et nationaux de soutien aux personnes et aux groupes les plus vulnérables.

*Ensemble pour l'humanité* : la Suisse entend continuer à œuvrer pour une meilleure collaboration de tous les partenaires engagés dans le domaine de la réponse d'urgence comme dans les domaines de la promotion du développement durable, de la promotion de la paix et de la prévention des conflits. L'avenir est à une approche inclusive et non à une approche cloisonnée. La Suisse continuera à s'engager pour un monde plus respectueux de la dignité humaine.

## La Genève humanitaire

### **Un espace de dialogue au service de l'action humanitaire**

La tradition humanitaire et l'esprit de Genève, portés à leurs débuts par l'altruisme et l'esprit humaniste de quelques pionniers, se sont concrétisés au fil des ans à travers la création d'institutions humanitaires de référence, telles que le CICR et la Fédération internationale, qui constituent encore à l'heure actuelle des piliers de l'action humanitaire mondiale.

Cette réputation de haut lieu de l'humanitaire conserve toute sa pertinence à l'heure actuelle. Point d'ancrage du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et centre humanitaire des Nations Unies, Genève abrite des centaines d'ONG internationales. Le dynamisme et la variété des acteurs présents font de Genève le point de convergence de la vie humanitaire internationale. La diffusion et l'enseignement du droit international humanitaire y ont également une place prépondérante. En effet, Genève est un pôle académique de premier plan en la matière et la présence du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge contribue à développer la sensibilité du public aux thèmes humanitaires.

Finalement, la mise en avant de la dimension humanitaire de Genève traduit une volonté de promotion d'un espace neutre de dialogue, de partage de connaissances et d'expériences ainsi que de discussion des défis actuels et futurs. C'est dans cette logique constructive que s'inscrit notamment la récente création du Forum humanitaire mondial de Genève.



Impressum

Mise en page :  
Atelier Bundi, Boll

Contact :  
Département fédéral des affaires étrangères DFAE  
Division politique IV Sécurité humaine  
Bundesgasse 32  
3003 Berne  
[www.eda.admin.ch](http://www.eda.admin.ch)  
e-mail : [PA4@eda.admin.ch](mailto:PA4@eda.admin.ch)  
Tél : 031 323 00 10